

« Votre assurance, c'est notre indépendance »

**ASSURANCES – CREDITS
PLACEMENTS**

Vous bénéficiez d'un taux garanti * sur la prime versée en souscrivant à une épargne-pension en assurance auprès de la compagnie AXA Belgium.

Infos utiles :

- **Le taux d'intérêt appliqué sur chaque prime est garanti jusqu'au terme du contrat**
- **Prime déductible jusqu'à 940 € par contribuable**
- **Gain fiscal de 30 % - jusqu'à 282 €**

Appelez-nous gratuitement pour une information sans engagement au 0800 82 078



Une équipe professionnelle à votre service depuis plus de 40 ans !

* Le taux au 31 août 2016 est de **1.50 %**

www.charleyassurances.be

Info@charleyassurances.be

Quai Sakharov, 30 – 7500 Tournai

0800 82 078

Numéro d'entreprise : 0439.665.069

Numéro FSMA : 24859A